

**WÔLINAK, le jeudi vingt-deux février deux mille vingt-quatre
(22 février 2024)**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des Abénakis de Wôlinak tenue, le jeudi **vingt-deux février deux mille vingt-quatre (22 février 2024) à 9h30**, à la salle de conférence du conseil de bande, à laquelle sont présents :

Michel R. Bernard, Chef
Karolane Landry-Mensah, conseillère
Martine Bergeron-Milette, conseillère
Manon Bernard, conseillère
Stéphane Landry, conseiller

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Mathieu McMurray, directeur général par intérim et madame Gitane Bernard, secrétaire de direction.

SOUS la présidence du **Chef Michel R. Bernard**.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SOUS PROPOSITION DE Manon Bernard

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak ajoute à la section Varia de l'ordre du jour de la présente séance, les points suivants ;

- Loyer commercial;
- MTQ – Autoroute 30;
- Journal communautaire;

Et adopte l'ordre du jour tel qu'amendé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du **7 février 2024** au moins 24 heures avant la présente séance, il n'est pas nécessaire d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Karolane Landry-Mensah

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak approuve, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du **7 février 2024**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2023-2024-072

DÉVELOPPEMENT DES LOTS DE LA RUE KOAK

CONSIDÉRANT que le Conseil des Abénakis de Wôlinak désire développer des lots sur la rue Koak.

CONSIDÉRANT que les coûts liés aux développements des lots de la rue Koak s'élèvent à 1 300 000\$.

CONSIDÉRANT que 80% des coûts totaux du projet sont financés par Services aux Autochtones Canada.

CONSIDÉRANT que Wabanaki a présenté une offre de services pour réaliser la conception du prolongement de la rue Koak.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Karolane Landry-Mensah APPUYÉ PAR Manon Bernard

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT:

- 1- De mandater Wabanaki pour réaliser la conception du prolongement de la rue Koak.
- 2- De financer la somme de 300 000 \$ pour développer les lots de la rue Koak.

ADOPTÉ À LA L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2023-2024-073

AVIS JURIDIQUE SUR LE CONTRÔLE D'ÉMISSION DE PERMIS DE PÊCHE CHASSE ET PIÉGEAGE – ACTIVITÉS TRADITIONNELLES

CONSIDÉRANT que les Premières Nations Abénakises de Wôlinak et d'Odanak déterminent l'entièreté de leur membership via leurs codes respectifs, Code d'appartenance pour Wôlinak et Code de citoyenneté pour Odanak.

CONSIDÉRANT que les Premières Nations de Wôlinak et d'Odanak partagent un territoire ancestral, nommé le N'dakina, dont les limites sont reconnues historiquement.

CONSIDÉRANT que la question de la chasse, la pêche, le piégeage, la cueillette de plantes et autres pratiques sur le territoire sont un sujet constant de litige avec le Gouvernement du Québec, notamment les codes de pratique concernant les activités de chasse, piégeage et de la pêche.

CONSIDÉRANT qu'il y a actuellement une renégociation des modalités de ces ententes et que plusieurs enjeux reçoivent une fin de non-recevoir de la part du Gouvernement du Québec.

CONSIDÉRANT que lors de la réunion du Comité de chasse et de pêche regroupant plusieurs membres des deux communautés, qui s'est tenue à Odanak le 17 février 2024, ceux-ci ont exprimé leur mécontentement vis-à-vis le Gouvernement du Québec et ont réclamé que les Conseils des deux communautés envisagent la possibilité de se retirer unilatéralement de ces ententes et souhaitent reprendre la totalité du contrôle de leurs activités traditionnelles, notamment en produisant et contrôlant l'émission des permis et autres formes de contrôle relatives à la pratique de ces activités.

CONSIDÉRANT que les deux Conseils sont désireux d'explorer cette avenue.

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé, lors de cette réunion, que le Conseil des Abénakis d'Odanak financerait la production d'un avis juridique sur la question et que le résultat de cet avis juridique serait communiqué aux deux communautés.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Stéphane Landry APPUYÉ PAR Martine Bergeron-Milette.

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak donne son appui inconditionnel au Conseil des Abénakis d'Odanak pour la production d'un avis juridique sur cette question.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2023-2024-074

FINANCEMENT DU SAA FIA IV - INSTALLATION DES JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT que le Conseil des Abénakis de Wôlinak désire doter la communauté d'un parc de jeux d'eau.

CONSIDÉRANT qu'une telle construction nécessite un investissement total de 130 000 \$.

CONSIDÉRANT que des fonds sont disponibles au FONDS D'INITIATIVES AUTOCHTONES IV - Volet infrastructures communautaires.

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite déposer une demande de subvention de 65 000 \$ au FONDS D'INITIATIVES AUTOCHTONES IV - Volet infrastructures communautaires afin de réaliser le projet de parc de jeux d'eau à Wôlinak.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Manon Bernard APPUYÉ PAR Martine Bergeron-Milette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

De mandater monsieur Mathieu McMurray, directeur des finances pour signer tous les documents pertinents à notre demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉ DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Karolane-Landry-Mensah APPUYÉ PAR Manon Bernard.

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak lève la présente séance à **15h09**.

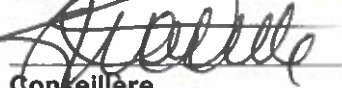
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Chef



Conseillère



Conseillère



Conseillère

Conseiller

ORDRE DU JOUR
Réunion du Conseil des Abénakis de Wôlinak
22 février 2024 à 9h30

- 1. Appel des présences et vérification du quorum;**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 22 février 2024;**
- 3. Adoption du procès-verbal;**
 - 3.1. PV site Web du 7 février 2024;**
- 4. 9 h30 - Présentation projet communautaire : M. Gaétan Landry;**
- 5. 10h30 - Rencontre Wabanaki; Entente chasse et pêche & Développement SPIPB;**
- 6. Comptabilité;**
 - 6.1. Avis juridique - Approbation des États financiers 2022-23;**
- 7. Correspondances et gouvernance;**
 - 7.1. Poste à combler: directeur général et directeur des finances;**
 - 7.2. Formation sur la confidentialité, l'éthique et la déontologie;**
 - 7.3. Financement CPDA;**
 - 7.4. Seigneurie de Bécancour;**
- 8. Développement économique et/ou communautaire;**
 - 8.1. Centre de divertissement Le Grand Royal Wôlinak;**
 - 8.1.1. Désigner une personne (Lien) conseil & casino**
 - 8.1.2. Proposition (lettre)**
 - 8.1.3. Distribution des bénéfices**
 - 8.1.4. Manon Bernard**
 - 8.2. Chapelle;**
- 9. Résolutions : Adopter, signer et/ou entériner ;**
 - RCB-2023-2024-072_Développement – lots rue Koak
 - RCB-2023-2024-073_ Code d'appartenance et Citoyenneté – Contrôle d'émission de permis pêche-chasse-piégeage-activités traditionnelles
 - RCB-2023-2024-074_SAA FIA IV - Jeux d'eau
- 10. Varia;**
 - 10.1. Rencontre prévue à Odanak le 26 février prochain;**
Suivi dossier des Mohawks et drapeau de la Nation Wabanaki
 - 10.2. Questions de Karine Landry;**
- 11. Date, heure et lieu e la prochaine réunion;**
- 12. Clôture de la réunion.**



**RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Numéro de classification :

RCB-2023-2024-072

De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Date d'adoption : **22 février 2024**

Province de : **Québec**

**LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : DÉVELOPPEMENT DES LOTS RUE KOAK**

- ATTENDU QUE** le Conseil des Abénakis de Wôlinak désire développer des lots sur la rue Koak;
- ATTENDU QUE** les coûts liés aux développements des lots de la rue Koak s'élèvent à 1 300 000\$;
- ATTENDU QUE** 80% des coûts totaux du projet sont financés par Services aux Autochtones Canada;
- ATTENDU QUE** Wabanaki a présenté une offre de services pour réaliser la conception du prolongement de la rue Koak;

IL EST RÉSOLU :

- 1- De mandater Wabanaki pour réaliser la conception du prolongement de la rue Koak.
- 2- De financer la somme de 300 000 \$ pour développer les lots de la rue Koak.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Manon Bernard, conseillère

Kalolane Landry-Meneah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Stéphane Landry, Conseiller



**RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Numéro de classification :

RCB-2023-2024-073

De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Date d'adoption : **22 février 2024**

Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : Avis juridique – Code d'appartenance et Citoyenneté

Contrôle d'émission de permis pêche-chasse-piégeage-activités traditionnelles.

ATTENDU QUE les Premières Nations Abénakises de Wôlinak et d'Odanak déterminent l'entièreté de leur membership via leurs codes respectifs, Code d'appartenance pour Wôlinak et Code de citoyenneté pour Odanak;

ATTENDU QUE les Premières Nations de Wôlinak et d'Odanak partagent un territoire ancestral, nommé le N'dakina, dont les limites sont reconnues historiquement;

ATTENDU QUE la question de la chasse, la pêche, le piégeage, la cueillette de plantes et autres pratiques sur le territoire sont un sujet constant de litige avec le Gouvernement du Québec, notamment les codes de pratique concernant les activités de chasse, piégeage et de la pêche;

ATTENDU QU' il y a actuellement une renégociation des modalités de ces ententes et que plusieurs enjeux reçoivent une fin de non-recevoir de la part du Gouvernement du Québec;

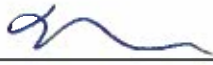
ATTENDU QUE lors de la réunion du Comité de chasse et de pêche regroupant plusieurs membres des deux communautés, qui s'est tenue à Odanak le 17 février 2024, ceux-ci ont exprimé leur mécontentement vis-à-vis le Gouvernement du Québec et ont réclamés que les Conseils des deux communautés envisagent la possibilité de se retirer unilatéralement de ces ententes et souhaitant reprendre la totalité du contrôle de leurs activités traditionnelles, notamment en produisant et contrôlant l'émission des permis et autres formes de contrôle relatives à la pratique de ces activités;

ATTENDU QUE les deux Conseils sont désireux d'explorer cette avenue;

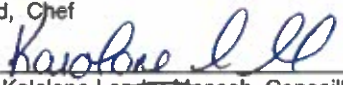
ATTENDU QU' il a été proposé, lors de cette réunion, que le Conseil des Abénakis d'Odanak financerait la production d'un avis juridique sur la question et que le résultat de cet avis juridique serait communiqué aux deux communautés;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil des Abénakis de Wôlinak donne son appui inconditionnel au Conseil des Abénakis d'Odanak pour la production d'un avis juridique sur cette question.

QUORUM (3)


Michel R. Bernard, Chef


Manon Bernard, conseillère


Kalolane Landry-Mensah, Conseillère


Martine Bergeron-Milette, Conseillère


Stéphane Landry, Conseiller



**RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Numéro de classification :

RCB-2023-2024-074

De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Date d'adoption : **22 février 2024**

Province de : **Québec**

**LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : L'INSTALLATION DE JEUX D'EAU**

ATTENDU QUE que le Conseil des Abénakis de Wôlinak désire doter la communauté d'un parc de jeux d'eau;

ATTENDU QU' une telle construction nécessite un investissement total de 130 000 \$;

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles au FONDS D'INITIATIVES AUTOCHTONES IV - Volet infrastructures communautaires;

IL EST RÉSOLU de demander une subvention de 65 000 \$ au FONDS D'INITIATIVES AUTOCHTONES IV - Volet infrastructures communautaires afin de réaliser le projet de parc de jeux d'eau à Wôlinak;

IL EST AUSSI RÉSOLU de mandater monsieur Mathieu McMurray, directeur des finances pour signer tous les documents pertinents à notre demande.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Manon Bernard, conseillère

Kalolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Stéphane Landry, Conseiller



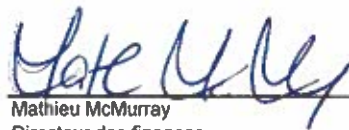
Budget Parc de jeux d'eau

COÛTS

FOURNISSEUR	TRAVAIL	MONTANT
Tessier Récréo Parc	Modules + Installation	94 532 \$
Location st-grégoire	Location matériel	330 \$
Groupe Neault	Excavation	4 902 \$
Home Hardware	Fournitures	262 \$
Plomberie Rive-Sud	Branchement plomberie à la boîte principale des jeux	6 325 \$
EMCO Corporation	Branchement électrique à la boîte principale des jeux	4 401 \$
W8banaki	Arpentage terrain	420 \$
Estimé	Terrassement	10 000 \$
Estimé	Contingence	3 000 \$
	Sous-total	124 172 \$
	Frais d'administration (± 5%)	5 828 \$
	TOTAL	130 000 \$

FINANCEMENT

PARTENAIRES/FINANCIERS	CONTRIBUTION (%)	CONTRIBUTION (\$)
FIA IV - SAA	50 % des coûts du projet	65 000 \$
Conseil des Abénakis de Wôlinak	50 % des coûts du projet	65 000 \$
	TOTAL	130 000 \$


Mathieu McMurray
Directeur des finances

Conseil des Abénakis de Wôlinak

2024 02 22
date